



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidentés du travail

Question écrite n° 25026

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les revendications et propositions exprimées par la fédération nationale des accidentés du travail et handicapés. Celle-ci souhaiterait dans un premier temps une évolution positive du système complémentaire d'indemnisation des maladies professionnelles, l'harmonisation des conditions d'attribution des rentes accidents du travail quels que soient la région et le régime social et l'élévation du taux de la rente de conjoint survivant à 75 %. D'autre part, la prise en charge par l'assurance maladie des traitements thérapeutiques et de leur corollaire (transports...), notamment en ce qui concerne les maladies orphelines, doit être améliorée et le droit aux prestations sociales et allocations chômage maintenu, tant que les procédures ne sont pas terminées. Enfin, il semble essentiel qu'une meilleure prévention des risques dans les usines classées SEVESO soit mise en place par un renforcement des contrôles des usines et des substances dangereuses. En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement face aux attentes légitimes des personnes handicapées et accidentées du travail.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25026

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7237